



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

***Règlement numéro 284-2022 intitulé,
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 400 412,51 \$
ET UN EMPRUNT DE 300 000,00 \$ POUR LES TRAVAUX
DE RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX***

Donné à Preissac, ce treize avril deux mille vingt-deux.

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 avril 2022.

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier
